



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>

Avril 2020

Edit0



L'épidémie de Coronavirus devenue pandémie vient bouleverser considérablement notre mode de vie, nos activités, tant personnelles que professionnelles, notamment depuis la mise en place du confinement par le gouvernement. Afin de protéger ses agents, la mairie subit également une réorganisation de ses services.

Néanmoins et afin de vous tenir informés, nous avons élaboré ce bulletin du mois d'avril qui sera mis en ligne sur le site de la commune. Il pourra également être retiré à la mairie pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet.

M. Gérard HIRTZ, maire
Mme Micheline RITTER, 1^{ère} adjointe
M. Laurent WINKELMULLER, conseiller municipal et tête de la liste élue le 15 mars



Belles fêtes de Pâques



Polissage des pavés de mémoire



Le futur dépôt communal



La statue de la Vierge Marie endommagée

Le Mot du Maire

Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Dans mon « Mot du maire » du mois de mars, qui devait être le dernier, j'avais conclu mon intervention par la rubrique « Une page se tourne... ».

Depuis, le virus, bien que sévissant en Chine depuis un moment, a submergé la France à une vitesse vertigineuse, tel un tsunami. Les administrations, les institutions, les entreprises, les écoles, les associations, le culte sont pratiquement à l'arrêt forcé. Nous déplorons déjà des milliers de morts sur toute la planète.

Aujourd'hui, nous devons rester confinés, plus rien ne fonctionne normalement alors que les sapeurs-pompiers, les médecins et le monde hospitalier sont submergés de travail et sont sur le front 24h/24. Le monde économique est fortement impacté et la reprise sera extrêmement difficile après l'épidémie. Néanmoins, la lutte contre ce virus reste la priorité pour chacun d'entre nous. Ayons l'espoir que nous sortions le plus rapidement possible de cette situation inédite par sa gravité et son ampleur.

Du côté de la mairie...

Nous assurons une permanence physique et téléphonique : l'agence postale et l'accueil de la mairie sont ouverts selon les modalités figurant page 3 du présent bulletin.

Le service technique était pratiquement à l'arrêt depuis le 16 mars pendant 2 semaines pour différentes raisons (maladie, quarantaine ou garde d'enfants). Les prévisions ne sont guère plus optimistes.

Concernant les élections, nous avons pris toutes les dispositions sanitaires afin que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions possibles même si nous ne disposons pas des moyens de protection nécessaires à la tenue des bureaux de vote. C'était la débrouille !

Suite aux instructions gouvernementales, la mise en place de la nouvelle équipe municipale prévue le 20 mars n'a pu se faire pour des raisons sanitaires, les rassemblements de personnes étant limités au strict minimum. Par conséquent, l'équipe sortante reste en place et ce jusqu'au 15 mai, date prévue pour l'instant pour l'élection de la nouvelle municipalité. Depuis, même si les activités ont énormément diminué, je ne prends plus aucune décision sans en aviser au préalable M. Laurent WINKELMULLER, tête de la liste élue le 15 mars dernier.

Quelques autres infos rapides...

Le polissage des pavés de mémoire, pour « NE PAS OUBLIER », s'est fait le 1^{er} mars par un temps magnifique.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, la construction du hangar communal est totalement à l'arrêt depuis la semaine 12.

Le saule pleureur situé à l'entrée du village route de Niederhergheim avait subi de gros dégâts suite aux forts vents. Sur demande de la commune, une entreprise du secteur est intervenue pour lui redonner une certaine forme.

La statue de la Vierge Marie située cour Sainte-Marthe a subi des dégradations. En effet, les doigts des 2 mains ont été casés. Quand est-ce que s'arrêtera la bêtise humaine ?

Enfin, serrons-nous les coudes, bataillons ensemble pour nous sortir le plus rapidement possible de cette difficile période que personne n'avait imaginée et que personne n'arrive à maîtriser actuellement.

Courage et surtout remerciements à nos sapeurs-pompiers, au monde médical, paramédical, aux auxiliaires de vie qui s'occupent de nos aînés, à l'ensemble des professionnels qui continuent de travailler pour que nous puissions pourvoir à l'essentiel, et à tous ceux qui s'emploient sans compter pour éradiquer cette pandémie !

Enfin, je souhaite à toutes et à tous de passer les fêtes de Pâques dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le confinement afin de venir à bout le plus rapidement de cette épidémie.

Bien cordialement,

Votre Maire,
Gérard HIRTZ

INFOS PRATIQUES



MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Permanence téléphonique de 8 h à 12 h
Ouverture de 9 à 11 h
du lundi au vendredi jusqu'à nouvel ordre.

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, veuillez appeler le
06 06 65 49 20.

Les attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles
au secrétariat de la mairie.

De même que les déchèteries de Colmar,
l'aire de dépôt des déchets verts restera fermée jusqu'à nouvel ordre.

La collecte des containers enterrés de papiers/cartons/plastiques
est maintenue (2 passages hebdomadaires).

Néanmoins, le jour de vidage peut changer selon les sites.

Les bacs à verre sont vidés tous les 15 jours.

BULLETIN PAROISSIAL

Le bulletin paroissial du mois d'avril est disponible sur le site
de la paroisse <http://www.parcatho3chateaux.net/>,
à l'église et à la mairie de Herrlisheim-près-Colmar.

**SYNTHESE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2020**

1. Mme Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.
2. Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 est approuvé sans réserve.
3. Le maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés : section 4, parcelles 6, 7, 81/5 et 83/5 (10 rue de la Montagne), section 5, parcelle 105/43 (12a rue Principale), section 6, parcelle 107/38 (4 rue de la Lauch), section 40, parcelle 259/36 (4 rue du Hagueneck).
4. Le compte administratif 2019 est voté et arrêté sous la présidence de Mme Micheline RITTER.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 008 484,07	495 827,23
Recettes :	1 226 546,57	958 200,52
Excédent :	218 062,50	462 373,29
Report 2018 :	558 398,54	- 276 806,72
TOTAL :	776 461,04	185 566,57

Résultat de clôture de l'exercice : 962 027,61

5. Le résultat de l'exercice est affecté comme suit :

C/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	517 433,43 €
Article 001 – Excédent d'investissement reporté	185 566,57 €
Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté	259 027,61 €

6. Le compte de gestion 2019 établi par le Trésorier de Colmar est voté par le conseil municipal.
7. La redevance à payer par la SARL Le Coin du Meunier pour l'installation d'un chalet en bois au 1 place de l'École du 1^{er} mars au 31 décembre est fixée à 120 €.
8. Les horaires de classe sont reconduits à l'identique à partir de la rentrée 2020/2021, à savoir de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
9. Le conseil municipal autorise la mainlevée des inscriptions d'interdiction d'aliéner et du droit à l'action résolutoire prises au profit de la commune de Herrlisheim-près-Colmar à charge de la parcelle cadastrée section 62 n° 213/4 (2 rue de l'Artisanat), conformément à l'acte du 4 novembre 1988.
10. Le conseil municipal décide de ne pas doter les gardes champêtres de l'arme de défense individuelle.
11. La commune de Herrlisheim-près-Colmar participera à la réalisation du référentiel topographique et à sa mise à jour à hauteur de 32 %, ce qui représente un coût prévisionnel de 14 720 €.
12. L'agrément d'un nouveau permissionnaire du lot de chasse n° 1 est donné pour M. Christophe SCHAFFAR, en remplacement de M. Maxime SIMON.
13. Il est demandé au chef de l'État de soutenir la filière vin et eaux-de-vie de vin, de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE, de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit Airbus et de mettre en place un mécanisme d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.
14. Il est demandé à l'État de mettre tout en œuvre afin que l'ancienne gravière située sur le site de Wintzenheim et contenant 700 à 750 tonnes de lindane ne soit plus accessible aux gens du voyage, de faire le nécessaire pour dépolluer le site et d'informer la population sur l'évolution du site.

15. Divers (PLU)

Le Maire souhaite faire un point sur la révision du PLU.

Il rappelle que le projet de PLU a été élaboré en s'inscrivant dans le strict cadre réglementaire des lois Grenelle et Alur et en respectant l'obligation de compatibilité avec le schéma de cohérence territorial (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges. Aussi, les options de développement urbain ont été calées sur les critères suivants :

- le rythme de développement démographique préconisé dans le PLU pour les 20 prochaines années est modéré afin d'assurer une bonne adéquation avec le niveau d'équipements et de garder un caractère villageois (dans le SCoT, la commune est un « pôle villageois »). Le PLU prévoit l'édification de 125 logements sur 20 ans, soit un besoin foncier de près de 6 hectares pour répondre aux besoins en logements (en zones U et AU). La nécessaire adéquation entre besoins et offre foncière a obligatoirement conduit la commune à réduire le potentiel urbanisable dans le projet de PLU (par rapport au PLU approuvé en 2010). Il est précisé que l'Etat, dans son avis, souhaiterait qu'un effort supplémentaire puisse être effectué.
- l'objectif de maintien de la compacité de l'agglomération (la limite de la zone urbaine est fixée à hauteur du terrain de football) et de la limitation des extensions urbaines.
- au stade du diagnostic et du recensement des besoins, aucun besoin notable en matière d'équipements de loisirs n'a été relevé ; c'est pourquoi l'emplacement réservé en faveur de la création d'équipements, inscrit dans le PLU de 2010, a été supprimé.
- la prise en compte des risques (plan de prévention des risques d'inondation notamment), la préservation des terres agricoles et des écosystèmes (coulées vertes le long de la Lauch, ...) ont aussi induit des adaptations du plan de zonage par rapport au PLU en vigueur.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une large concertation avec les habitants (2 réunions publiques, mise à disposition des documents au fur et à mesure de leur avancement) et a été élaboré en association avec les personnes publiques associées (DDT, chambres consulaires, SCoT, région, département, ...). Ces dernières ont émis, lors de la phase de consultation sur le PLU arrêté, des avis favorables parfois assortis de recommandations ou de réserves.

Néanmoins, la phase d'enquête publique et la prise en compte par le commissaire-enquêteur des observations du public et/ou des avis des personnes publiques se sont soldés par un avis défavorable du commissaire-enquêteur. Il convient aujourd'hui d'analyser les arguments qui motivent cet avis avec le recul et la sérénité nécessaire. Aussi, la commission Urbanisme a proposé au Conseil Municipal de prendre le temps nécessaire pour évaluer les conséquences de cet avis sur la meilleure finalisation possible du dossier de PLU. Les travaux devraient par conséquent reprendre après les élections municipales dans un contexte apaisé et renouvelé.

Jérôme BAUER souhaite également intervenir après la publication, dans les DNA et L'Alsace, d'un article remettant en cause son intégrité ainsi que celle de Hugues BANNWARTH. Il reproche à la journaliste de ne pas avoir fait son travail d'investigation. Il est profondément heurté et peiné par ces accusations qu'il qualifie d'inadmissibles et de coups bas. Il rappelle que Mathieu Bauer (incriminé dans ledit article) a obtenu son permis de construire avant qu'il ne soit élu municipal. Il répète qu'il n'a jamais pris part aux débats ni aux votes lorsque les intérêts de la famille Bauer étaient en jeu, ce qui est confirmé par tous les élus présents.

Jérôme BAUER sait que cet article laissera des traces malgré le droit de réponse publié dès le lendemain. Surtout à quelques semaines des élections municipales. Il précise néanmoins que la prochaine équipe municipale s'occupera de ce dossier avec bienveillance.

Le maire termine la séance en remerciant tous les élus pour les six années passées ensemble et souhaite bon vent à l'équipe qui se présente.

Le prochain Conseil municipal devrait se tenir le vendredi 20 mars à 19h30 pour l'élection du maire et des adjoints.

Le procès-verbal complet est disponible à la mairie ou sur le site internet
www.herrlisheim-pres-colmar.fr



RESULTATS ELECTIONS MUNICIPALES 2020
(Liste conduite par M. Laurent WINKELMULLER)

	TOTAL	%
Nombre d'inscrits :	1 528	100,00%
Nombre de votants :	485	31,74%
<u>Nombre d'enveloppes</u>	485	100,00%
Bulletins nuls	- 51	10,52%
Bulletins vierges sur papier blanc ou enveloppes vides	- 22	4,54%
<u>Suffrages exprimés</u>	412	84,95%

AGENDA

Vu les consignes de confinement liées à l'épidémie,
toutes les manifestations prévues en avril sont annulées.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 885 (de 15 à 64 ans)	Mars 2019	Mars 2020
Femmes	37	32
Hommes	35	44
Total	72	76
Demandeurs d'emploi indemnisés	59	63
Demandeurs d'emploi non indemnisables	13	13

Les Grands Anniversaires du mois d'avril 2020

WERTH Rémy, 82 ans le 2
BEA René, 90 ans le 10
HUENTZ Paul, 83 ans le 11
LORBER Fernand, 76 ans le 13
HEIMBURGER Yvette, 87 ans le 14
GARNI Annie, 75 ans le 15
KIBLER Geneviève, 84 ans le 16
NEUMULLER Aline, 90 ans le 24
DECKERT Jean-Pierre, 84 ans le 24
ERNST Charles, 78 ans le 24
VILLEMIN Odile, 82 ans le 26
MEYER Jean-Pierre, 80 ans le 27
GUILHERME Annette, 77 ans le 29
FURSTOSS Etienne, 76 ans le 30



Vu les mesures imposées pour lutter contre la propagation du coronavirus, la municipalité ne se rendra plus aux grands anniversaires jusqu'à nouvel ordre.

DECES

Bernard RENNIE
le 24 mars 2020

Joséphine WURGES
le 25 mars 2020

Denise FONNE
le 27 mars 2020

Marthe GUETH
le 31 mars 2020



23 MARS 2020

INFORMATION SUR LA CONTINUITÉ DE SERVICE DU RESEAU APA DANS LE HAUT-RHIN

Le Réseau APA mobilise actuellement toute son énergie pour continuer à accompagner les personnes les plus fragiles, tout en respectant les consignes sanitaires données par le gouvernement.

Nous **continuons à intervenir**, dans la mesure de nos possibilités et des protections individuelles encore à notre disposition, conditions indispensables pour assurer la sécurité de tous.

Nous accueillons donc toujours toutes les nouvelles demandes.

**Les nouvelles demandes doivent être réalisées impérativement
au 03 89 32 78 78 ou par mail à info@apa.asso.fr**

Services	Etat de l'activité
Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD) et FANAL APAMAD et ASAME	Priorisation des interventions à destination des bénéficiaires les plus fragiles, pour de l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, habillage, toilette, coucher, aide à la prise des repas...) et en fonction de l'isolement. Courses et déplacements assurés sur les mêmes bases en particulier pour les personnes isolées.
Livraison de repas à domicile APAMAD et ASAME	Maintien de l'activité
Téléassistance - BIP CONNECT	Maintien de l'activité
Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) APAMAD et ASAME	Maintien de l'activité, admission suspendue
Centres de Santé Médicaux ASAME	Maintien de l'activité Centre de Santé Médical de Folgensbourg fermé jusqu'au 29 mars
Centre de Santé Infirmier Wittenheim - APAMAD	Maintien de l'activité
Centres de Santé Infirmiers - ASAME	Maintien de l'activité
Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) ASAME	Séances d'accompagnement à domicile suspendues
Accueils de Jour APAMAD et ASAME	Accueils fermés. Poursuite de l'accompagnement des bénéficiaires à domicile, au cas par cas.
Cellule d'Aide et de Retour à Domicile - APAMAD	Maintien de l'activité uniquement en appui des services d'aide et de soins à domicile

Services (suite)	Etat de l'activité
Service de Protection Juridique de Majeurs / Groupement de Protection juridique des Majeurs - APAMAD	Maintien de l'activité Suspension des visites à domicile
Aides Techniques et Aménagement du Logement (ATAL) - APAMAD	Suspension de l'activité
Rivage (Plateformes de répit et d'aide aux aidants)	Annulation des actions collectives Maintien de l'accompagnement à domicile ou téléphonique
EHPAD - Maison de l'Arc et Maison des Ecureuils - ASHPA (dont hébergement temporaire)	Etablissements en confinement total Suspension de l'hébergement temporaire
Activités d'Animations et Prévention Santé - APALIB'	Suspension complète, y compris des activités en résidences Fermeture de l'Espace Bel Age (Colmar) et de la Maison du Temps Libre (Mulhouse)
Visiteurs à domicile et Ecrivains du Lien (lutte contre l'isolement social) - APALIB'	Suspension des visites à domicile Tous les bénéficiaires sont régulièrement contactés par téléphone
Résidences pour seniors et Restaurants APALIB'- ASAME	Demande aux résidents de rester dans leur appartement Fermeture des restaurants, plateaux repas servis en appartement pour ceux qui le souhaitent
DSHA / INTERJOB	Suspension des interventions
Fami Emploi 68 (ménage, soutien à domicile, garde d'enfants)	Suspension de l'activité, sauf pour les particuliers-employeurs sur des interventions d'auxiliaires de vie
Micro-crèches - ASAME	Fermeture des sites
ALMA Alsace (Allô Maltraitance)	Fermeture de l'antenne, possibilité d'appel sur le numéro national 39 77

Afin d'entretenir le lien social, en particulier auprès des personnes n'ayant plus d'interventions, afin de rassurer, veiller, mettre en place une aide si nécessaire, le Réseau APA a mis en place un **centre d'appel téléphonique à destination de l'ensemble de ses bénéficiaires**. Des milliers d'appels de convivialité sont ainsi passés par plus de 200 bénévoles, depuis chez eux. Pour toute question sur ces appels, contactez Catherine BREYSACH, responsable du bénévolat du Réseau APA à cbreysach@apa.asso.fr

Nous vous remercions de prendre connaissance de ces informations et de les **diffuser le plus largement possible** afin de limiter au maximum les demandes d'informations directes auprès des services d'intervention, actuellement extrêmement sollicités pour assurer la continuité de service.

La direction du Réseau APA



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTENTION AUX ARNAQUES

Profitant de la situation sanitaire actuelle, des personnes ou sociétés malintentionnées multiplient les arnaques .

Aussi, le préfet du Haut-Rhin rappelle que :

1) Les dépistages du Coronavirus sont uniquement effectués par les autorités et services sanitaires pour confirmer un diagnostic. Toute société ou individu vous proposant un dépistage n'est pas compétent en la matière.

Il n'existe pas à ce jour de vaccin, d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires ni d'huiles essentielles qui protègent ni ne permettent de guérir du coronavirus. Dès lors toute présentation de produits (alimentaires ou non) affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse.

2) Des sites internet frauduleux cherchent à vendre des médicaments prétextant une efficacité contre le virus ou des médicaments destinés au traitement d'autres maladies (VIH, paludisme, etc.) qui font l'objet de recherches dans le cadre de la lutte contre le virus. La vente de ces derniers n'est possible que sur prescription médicale et en pharmacie. Acquérir ces médicaments en ligne est illégal et peut vous exposer à des risques graves pour votre santé (effets indésirables voire faux médicaments).

3) La vente sur internet de paracétamol a été suspendue. Les annonces sur internet proposant ce médicament sont donc frauduleuses .

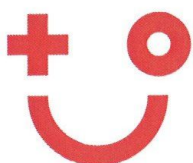
4) Les attestations de déplacement sont faites soit sur l'honneur, soit par l'employeur et sont gratuites. Seules les attestations officielles imprimées ou recopiées sur papier libre sont valables. Faites attention aux sites proposant d'éditer une version numérique de cette attestation : vous êtes susceptibles de fournir des données personnelles particulièrement sensibles. Pour télécharger une attestation, utilisez le site de la préfecture :

www.haut-rhin.gouv.fr

5) L'amende de 135 euros pour non-respect des mesures de confinement n'est jamais à payer sur place. Elle est envoyée par voie postale.

6) La décontamination des logements privés n'est pas prévue à ce jour par les services de l'État. Les personnes prétextant une décontamination obligatoire n'y sont pas habilitées et cherchent à s'introduire à votre domicile frauduleusement.

7) Certains individus exercent, de manière illégale, l'activité d'intermédiaire en financement participatif en profitant de l'élan de solidarité d'aide aux personnels soignants organisé par des plateformes d'appel aux dons ou des cagnottes. Assurez-vous de l'identité du professionnel et de la destination de vos dons avant d'effectuer un transfert d'argent.



croix-rouge chez vous écoute & livraison solidaire **09 70 28 30 00**

La Croix-Rouge française lance un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social.

Pour répondre à la crise COVID-19, la Croix-Rouge française a suspendu certaines de ses activités pour se concentrer sur la réponse à l'urgence sanitaire et sociale (secours, maraudes, centre d'hébergement pour sans-abri, distribution alimentaire). Elle complète aujourd'hui sa réponse avec un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social.

1.

NUMERO NATIONAL

En appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h, les personnes en situation d'isolement social peuvent bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

2.

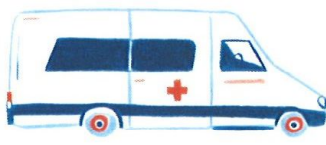
CROIX-ROUGE ECOUTE

A leur écoute, des volontaires de la Croix-Rouge leur proposent une écoute chaleureuse, les rassurent, les informent contre les fausses nouvelles, mais aussi identifient les risques et les orientent vers d'autres services si nécessaire. Des professionnels de la santé mentale sont également disponibles pour leur apporter un soutien psychologique.

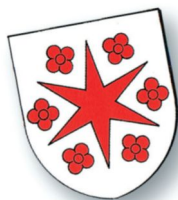
3.

LES LIVREURS SOLIDAIRES

« Croix-Rouge chez vous » permet de s'approvisionner en produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et médicaments sur ordonnance). Les demandes seront transmises sur le terrain aux unités locales de la Croix-Rouge française dont les bénévoles assurent la livraison.



Les dons peuvent être effectués sur le web : www.soutenir.croix-rouge.fr ou par chèque à l'attention de Croix-Rouge française « Urgence Covid-19 » -CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.



La Commune de Herrlisheim recense et contacte par téléphone les personnes âgées isolées et ou fragilisées dont elle a connaissance, notamment celles qui sont inscrites au plan canicule en été.

La plupart d'entre elles sont prises en charge par leurs familles ou leurs voisins. D'autres sont aidées par des élus ou par des organismes d'aide à domicile.

Si vous avez néanmoins connaissance d'une quelconque difficulté concernant une personne de notre village, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 89 49 39 80.

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui font preuve de solidarité envers les plus fragiles en cette période difficile.

Prenez soin de vous !!

